FRC I.5316 5316
Case FRC 10995

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 Nivôse dernier,

PAR les citoyens BRIVAL & LANOT, Représentans du peuple,

De la dépense qu'ils ont faite pendant leurs différentes missions.

SAVOIR, le citoyen Brival, d'après le décret du 22 juin 1793, pour visiter les différentes manufactures d'armes, forges & fonderies, à Autun, le Cluzot, Montcenis, Moulins & autres environnantes, ensemble celles des départemens de la Corrèze, la Vienne, la Haute-Vienne & plusieurs de celui de la Dordogne, d'après la loi du 7 août suivant, pour le renouvellement des

autorités constituées dans plusieurs districts du département de la Haute-Vienne, d'après la loi du 23 août, pour la levée de la première requisition, conjointement avec son collègue Lanot, d'après l'arrêté du comité de salut public, par lequel il étoit chargé personnellement de l'organisation du gouvernement révolutionnaire dans les départemens de la Vienne & de la Haute-Vienne, & pour différens voyages faits à Angouleme, Bordeaux, Agen, Montauban & Périgueux.

Et le citoyen Lanot, tant lors de la levée de la première réquisition, que dans ses voyages dans les départemens de la Corrèze & de la Haute-Vienne, du Lot, Haute-Garonne, Bec-d'Ambès, ou dans les operations y relatives.

RECETTE.

1°. Le citoyen Brival a reçu particulièrement, le 25 juin, à la trésorerie nationale	4000 l.	
Le 25 juillet, du receveur du district à Tulle.	2,000	
Le 9 septembre, du payeur-général du département de la Corrèze . . .	4,000	
12 octobre, du même, pour achat de fusils.	5,000	36,000 l.
17 frimaire, du même.	10,000	
5 pluviôse, du payeur-général du département de la Haute-Vienne. . .	6,000	
2 ventôse, du payeur-général du département de la Vienne	2,000	
14 ventôse, du payeur-général du département de la Haute-Vienne . .	3,000	

2°. Les citoyens Brival & Lanot ont reçu pour leur dépense commune,

D'autre part		36,000 l.
le 16 septembre, du payeur-général du département de la Corrèze . . .	6,000	14,000 l.
18 octobre, du même	8,000	
3°. Et le citoyen Lanot a reçu particulièrement, vers la fin d'août 1793, à la trésorerie nationale.	8,000	14,000
Le 21 frimaire, du payeur-général du département de la Haute-Vienne.	6,000	
Total		64,000 l.

Dépense concernant le citoyen Brival seul.

Je suis parti le 26 juin 1793, pour aller visiter les manufactures d'armes, forges & fonderies à Autun, le Creuzot, Montcenis & autres endroits jusqu'à Moulins: j'étois avec mon collègue Foresticr, chargé conjointement avec moi de faire ces visites; j'ai payé toute la dépense, fourni la voiture, & satisfait à tous les frais qu'ont occasionnés ces différens voyages; le tout monte à. . . . . 1,700 l.

De Moulins j'ai passé à Clermont; delà à Limoges, d'où je me suis rendu à Tulle, où j'ai resté jusqu'au 25 juillet, occupé à visiter les manufactures d'armes & forges de Tulle & à les organiser; j'ai dépensé en frais de voyage, de bureau & dons d'encouragemens aux ouvriers, & pendant mon séjour. 2,100

J'ai parti ensuite pour Montauban & Agen, où je me suis occupé jusqu'au 6 août, avec la commission établie par les représentans du peuple des moyens de porter secours à la com-

D'autre part . . . . . 3,800 l.

mune de Bordeaux, à l'effet d'y rétablir le calme; j'ai dépensé dans ce voyage, en frais de poste, de voiture & commis. . . . . 1,000 l.

De retour à Tulle, j'ai continué mes opérations dans les manufactures & forges de Tulle jusqu'au 15 août: j'ai dépensé pendant mon séjour, en frais extraordinaires de bureau, dons d'encouragement aux ouvriers, & autres frais. 600

Je suis reparti le 15 pour aller dans le département de la Haute-Vienne, à l'effet d'y renouveler les autorités constituées; j'ai parcouru les districts de Saint-Yrieix, Limoges, Bellac, Dorat & les communes de Tulle & Château-Ponsac. J'ai dépensé en frais de bureau, voyage & raccommodage de voiture. 4,700

Dépense commune entre les citoyens Brival & Lanot.

Nous sommes partis de Limoges ensemble pour nous rendre à Tulle, à l'effet de faire faire la levée de la première réquisition; nous sommes allés ensuite dans les départemens de la Corrèze & de la Haute-Vienne pour cette levée, & nous avons fait ensemble un voyage à Montauban & à Bordeaux: nous avons dépensé dans ces voyages les quatorze mille liv. que nous avions reçues conjointement du payeur-général du département de la Corrèze, suivant nos récépissés des 16 septembre & 18 octobre, énoncés dans la recette. Dans cette dépense sont entrées sept cents livres que nous avons payées le 19 septembre au citoyen Piron pour fabrication de fabres & différentes sommes que nous avons données aux commissaires employés

De cette part. . . . . . 10,100 l.

D'autre part . . . . . 10,100 l.

dans le canton à la levée de la première réquisition. . . . . 14,000 l.

Dépense faite par le citoyen Brival seul.

Je suis revenu de Bordeaux, en brumaire, dans le département de la Corrèze, pour y appaiser des troubles qui s'élevoient dans les districts d'Uſſel, Tulle & Brive; j'ai dépensé dans ce voyage, y compris les frais du secrétaire qui étoit venu me joindre à Bordeaux, & du courier extraordinaire qui me fut envoyé dans cette ville par mon collègue & le directoire du département de la Haute-Vienne pour m'instruire de ce qui se passoit dans celui de la Corrèze . 4,000

Les ouvriers de la manufacture d'armes à Tulle, trouvant plus à gagner en fabriquant des fusils de commerce, il se faisoit sentir une grande diminution dans la manufacture d'armes de la République; alors je pris un arrêté portant que tous les ouvriers remettroient tous les fusils qu'ils avoient, & que désormais ils ne travailleroient plus que pour le compte de la République: cette mesure produisit un bon effet; il en résulta cent six fusils qui servirent à armer partie du bataillon qui alloit dans le département de Vaucluse ou ailleurs; j'ai payé cinq mille livres pour cet achat. 5,000

J'ai repassé dans les départemens de la Vienne & de la Haute-Vienne, pour y organiser le gouvernement révolutionnaire, d'après la loi du 14 frimaire & l'arrêté du comité de salut public; je m'absentai un moment pour faire un second voyage à Bordeaux, où je fus appelé par les représentans du peuple qui y étoient alors, &

De cette part. . . . . . 33,100 l.

D'autre part . . . . . 33,100 l.

pour alimenter la manufacture d'armes de Tulle ; enſuite je ſuis revenu dans ces mêmes départemens pour y achever mes opérations déja commencées, j'ai dépenſé dans ces voyages, en frais de poſte, frais extraordinaires de bureau & autres, dix mille livres. . . . . 10,000 l.

J'ai fait deux voyages à pluſieurs forges, dans le département de la Dordogne & à des mines de charbon qui ſervent à alimenter les manufactures d'armes de Tulle ; j'ai dépenſé dans ces voyages, tant en frais de nourriture, voiture & de cheval, qu'en dons d'encouragement 1,500

Pendant la durée de mes miſſions, j'ai dépenſé pour les frais ordinaires de ſecrétaire, commis & bureau, quatre mille livres . . . 4,000

Et pour mon retour à Paris, en frais de poſte, de voiture & raccommodage de ſelle. . . . 1,400

Je n'ai jamais employé de voitures de la nation.

Dépenſe faite par le citoyen Lanot ſeul.

J'ai dépenſé pour mon voyage de Paris à Limoges, pour rejoindre mon collègue, & frais de ſéjour dans ladite ville 1,000

Pour mon voyage de Toulouſe, & retour à Limoges en octobre & mon ſéjour en cette ville pour y continuer la levée de la première réquiſition, frais de commis & de bureau 3,000

Pour un voyage fait dans le diſtrict d'Uſſel en octobre & novembre, pour y appaiſer l'inſurrection cauſée par le fanatiſme, frais de ſéjour & de bureau, & autres dépenſes extraordinaires 5,000

De cette part. . . . . . 59,000 l.

D'autre part	59,000
Pour voyage fait dans les diſtricts de Brives & d'Uzerche, frais de ſéjour, bureau, commis & autres dépenſes	3,000
Pour gratification particulière à mon ſecrétaire.	600
Pour frais de voyage pour mon retour à Paris, raccommodage de voiture.	1,400
Total égal à la recette.	64,000 l.

Les citoyens Lanot & Brival n'ont perçu aucune taxe ni contribution pendant le cours de leurs miſſions.

Le citoyen Lanot a remis au bureau des dons patriotiques, ſavoir :

Le 10 germinal, au nom du citoyen Cramouzeau, de Moutiers, département de la Haute-Vienne, & au nom de la ſociété populaire d'Uzerche, les objets énoncés dans les reconnoiſſances du bureau ; dans leſquels objets ſe trouvent compriſes trois croix dites ci devant de St.-Louis ou de Malte, qui lui avoient été remiſes à Tulle par ſon collègue Brival.

Signé, BRIVAL & LANOT.

Nota. Le citoyen Lanot a fait, le 18 floréal, au dépôt des voitures de la République, la remiſe d'une diligence qu'il requit à Brives pour ſe rendre à Paris à la fin de ſa miſſion, ſuivant le reçu qu'il en a ſigné Trouville.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III.